

DÉPARTEMENT

Du
RHÔNE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

COMMUNE DE MILLERY

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal du
21 septembre 2023

Nombre de Conseillers

En exercice : **27**
Présent(s) : **25**
Votants : **26**

Le Maire certifie en outre que
la convocation du Conseil
Municipal a été affichée à la
porte cinq jours francs avant
celui de la séance.

Le 21 septembre 2023, à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de Millery, dûment convoqué par lettre du 14 septembre 2023, sous la présidence de Madame GAUQUELIN Françoise, Maire, en session ordinaire :

Mesdames et Messieurs GAUQUELIN Françoise, M BUGNET Jean Marc, ROTHEA Céline, LEVEQUE Guillaume, CHAPUS Josiane, GILLE Martial, JOUBERT Marie-Josèphe, CASTELLANO Michel, PUYJALINET Eric, GERVAIS Annie, M SOTTET Jean Dominique, ROGNARD Evelyne, BOULIEU Anne-Marie, FAVETTA Evelyne, GAUFRETEAU Philippe, CANAL Roberto, DEVAUX Carole, BARRAULT Claire, THEVENARD Stéphane, LAZE Gaele, LE FLEM Céline, FOURNIER- MOTTET Benoît, DENIS Pascale, SOLARI Charles, GIRARDOT Clément.

Formant la majorité des membres en exercice

Excusés : M DELAFOSSE Loïc donne pouvoir à Mme BARRAULT Claire.

Absent : Mme BRET-VITTOZ Monique.

Secrétaire : M. GILLE Martial.

**N°56-2023 – Convention constitutive groupement de commande pour
l'entretien des espaces verts**

Annexe n°3 – Convention de groupement de commande

Rapporteur : Mme le Maire

Vu les dispositions du code de la commande publique et notamment ses articles L 2113-6 et L 2113-7,

Vu les dispositions du code général des collectivités territoriales et notamment son article L 1414-3,

Considérant que la Communauté de communes de la Vallée du Garon (CCVG) et les communes membres entendent poursuivre les pratiques de mutualisation entre collectivités en matière d'achat via la création de groupements de commandes notamment ;

Considérant que la Communauté de communes de la Vallée du Garon (CCVG), les communes de Brignais, Chaponost, Millery, Vourles, et le CCAS de Brignais, souhaitent grouper leurs commandes pour les prestations d'entretien des espaces verts ;

Considérant qu'il importe donc de définir les conditions d'organisation administrative, technique et financière de ce groupement et d'en fixer le terme ;

Il est soumis à l'assemblée délibérante une convention ayant pour objet de constituer le groupement de commandes pour la prestation d'entretien des espaces verts.

Pour la commune de Millery, le lot concerné est celui de l'entretien du stade.

Les caractéristiques de la convention sont détaillées au sein du projet de convention joint en annexe du présent rapport.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité décide :

- **D'approuver la convention constitutive de groupements de commandes telle qu'annexée au présent rapport ;**
- **D'autoriser Madame le Maire à signer ladite convention.**

Délibéré en Mairie les jours, mois, ans susdits

Suivent au registre les signatures du Maire et du secrétaire de séance

Extrait certifié conforme

Le Maire,

Françoise GAUCHELIN



Le secrétaire de séance

GILLE Martial

A large, stylized handwritten signature in blue ink, which appears to be "Gille Martial".